



Décision n° 2026/09

Mise à jour de la Charte du Réseau des Bibliothèques et annexes

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

Vue la loi n°2021-1717 relatives aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vues les délibérations du Conseil communautaire n°20170622-4-8.9 du 22 juin 2017, n°20190411-9 du 11 avril 2019, n°20191212-9 du 12 décembre 2019, respectivement relatives à l'adoption de la Charte du Réseau des Bibliothèques, du règlement du service Navette et de la Charte des Collections du Réseau, et notamment la possibilité laissée à Monsieur le Président « d'entreprendre toute correction rédactionnelle, qui pourrait apparaître comme pertinente dans l'application de la Charte, sous réserve que celles-ci ne dénaturent pas l'esprit initial du document »,

Considérant que la récente législation relative aux bibliothèques, ainsi que l'évolution du fonctionnement technique du Réseau nécessitent plusieurs mises à jour des ces différents documents,

DECIDE

Article 1^{er} : de modifier la Charte du Réseau, la Charte des Collections et le règlement du service Navette en y intégrant notamment :

- Les dispositions réglementaires induites par la loi n°2021-1717 relatives aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- Les dispositions relatives aux dernières évolutions de l'organisation de la Communauté de Communes et de l'organisation technique du Réseau ;
- Toute précision ou reformulation relative à une meilleure compréhension desdits documents.

Article 2 : la présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire.

Fait à Eu, le 05/03/2026

Envoyé en Sous-Préfecture le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Le Président,
Eddie Faque



villes
sœurs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
12 avenue Jacques Anquetil
76260 EU
tel: 02 27 26 20 87
vilas-soeurs.fr